

Nouvelles du Comité central

Séance du Comité central du 14 mars 2013

Compendium des médicaments – Il y a deux ans, le Tribunal administratif fédéral a décidé que Swissmedic ne pouvait pas obliger les titulaires d'autorisations de mise sur le marché à publier les informations sur leurs médicaments à leur charge auprès d'un fournisseur privé. Le Compendium a donc cessé d'être publié et les informations relatives aux médicaments ne sont plus disponibles sous une forme appropriée aux outils en ligne. La FMH et l'ASSM ont adressé une lettre à Swissmedic pour lui proposer de discuter ensemble des besoins des différents acteurs afin d'élaborer des normes en vue de créer une banque de données avec une structure adéquate et de faire émerger des solutions transitoires efficaces.

Factures SwissDRG – Dans le cadre de l'échange des données pour les factures SwissDRG, il a été convenu de créer deux fichiers de données, l'un contenant les données administratives, l'autre les données médicales, et de les transmettre tous les deux en même temps. Or les assureurs entendent à présent imposer la solution dite «du container» qui prévoit d'envoyer les données médicales avec la facture, ce qui générerait des problèmes en termes de protection des données et ne respecterait pas l'ordonnance qui prévoit l'envoi de deux fichiers distincts. Les données ne seraient dès lors pas cryptées séparément, ce qui signifie qu'il serait possible d'identifier le patient concerné. La FMH s'oppose fermement à cette solution.

Health Technology Assessment (HTA) – Le groupe de pilotage SwissHTA a finalisé trois documents portant sur la concrétisation des critères EAE, l'évaluation de l'utilité et l'évaluation de l'économicité. En 2013, le groupe souhaite créer des synergies entre le

Swiss Medical Board et SwissHTA et comparer leurs approches méthodologiques. En outre, le groupe de pilotage procédera à la mise en commun de ses précédents documents et poursuivra l'accompagnement scientifique du processus HTA suisse.

Loi sur les épidémies – La FMH s'était déjà exprimée en 2008 en faveur de la révision de la loi sur les épidémies. L'année dernière, la révision totale a été approuvée par le Parlement, à la suite de quoi le référendum a été saisi. Le peuple suisse devrait trancher en septembre 2013. Public Health Suisse prend la direction de la campagne et lance un comité de soutien à la révision. La FMH rejoint ce dernier. Un comité de soutien politique sera créé ultérieurement.

Dossier électronique du patient – Jusqu'ici, l'organe de coordination eHealth a principalement spécifié les conditions techniques requises pour un dossier électronique décentralisé. Désormais, il s'agit d'en structurer le contenu; la FMH se chargera du volet consacré au rapport médical de sortie électronique.

Directives anticipées – Très sollicitées à la fois par les particuliers et les organisations de la santé, les directives anticipées du patient de la FMH et de l'ASSM ont été remaniées et adaptées au nouveau droit de la protection de l'adulte. Pour en simplifier leur utilisation, les auteurs ont décidé de créer une carte au format carte de crédit qui contient toutes les informations nécessaires sur la personne qui a rédigé les directives anticipées et sur le lieu où elles ont été déposées ainsi que les coordonnées de la personne de confiance. Cette carte complète les directives anticipées et peut être téléchargée sur www.fmh.ch.

Un registre pour vous trouver: doctorfmh.

Etre là où les patients vous cherchent.
Gratuit pour nos membres.

Actualisez
votre profil sur
[www.
doctorfmh.ch](http://www.doctorfmh.ch)

 **FMH**
FOEDERATIO MEDICORUM HELVETICORUM